Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 3

Artikel: Belgique et Suisse
Autor: F.F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337229

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nent aux races distinguées, l'influence néfaste du mauvais temps et de la malpropreté et nous n'aurons signalé que *grosso modo*, car nous en oublions, les principales causes des blessures de harnachement.

Belgique et Suisse.

La *Belgique militaire*, dans son numéro du 24 février écoulé, consacre à l'armée suisse un article des moins obligeants. Il est juste de dire à la décharge de ce journal, qu'il s'agit d'un article à tendances, destiné à combattre l'opinion de ceux qui voudraient, en Belgique, une organisation militaire basée sur le système des milices, et qui, à l'appui de leurs propositions, invoquent l'exemple de la Suisse. La *Belgique militaire*, pour ruiner leur argumentation, fait dans toutes les règles le procès des milices en général, des nôtres en particulier. Elle va presque jusqu'à nous comparer aux soldats chinois, sous entendant pour les siens, bien entendu, le rôle plus flatteur des guerriers japonais !

Elle base son jugement sur la brochure du major Gertsch « qui, dit-elle, vient jeter à propos une lumière éblouissante sur l'esprit qui anime l'armée suisse » ; sur une autre brochure « sensationnelle » dans laquelle « M. le major *Hidore*, de la Confédération helvétique, dévoile, avec plus d'énergie encore que le major Gertsch, l'absence de toute discipline dans les milices suisses » ; enfin, sur un article d'un autre journal belge, la *Chronique*, article qu'elle ne reproduit pas, mais qui « démontre », paraît-il, « documents à l'appui, que les soldats suisses sont plus que médiocres, même comme tireurs ». Sa conclusion est « que le système des milices est condamné en Suisse même et que tous les gens réfléchis de ce pays, ayant à cœur la défense sérieuse du sol natal, commencent à douter de l'efficacité de l'organisation de la force armée helvétique ».

Sans entrer dans de longs développements, il y a lieu de remarquer : 1° que la *Belgique militaire* semble n'avoir pas lu la brochure du major Gertsch et n'en parler que par des comptes-rendus de journaux étrangers ; 2° que le « major

Hidore » de la « Confédération helvétique » n'existe pas dans cette confédération et que sa brochure y est totalement inconnue, quelque sensationnelle qu'elle soit, au dire de la *Belgique militaire ;* 3° que la *Chronique* combattant sous le même drapeau que la *Belgique militaire*, son article est, au point de vue de l'impartialité, sujet à caution. Dans tous les cas si tout y est aussi sérieux que le passage relatif aux milices chinoises, le seul que reproduise la *Belgique militaire*, on est fixé sur sa valeur [1].

Quant aux conclusions, elles auront fait sourire nos lecteurs, car elles témoignent, — nous sommes bien obligés de le dire, — d'une ignorance complète des choses de la Suisse non seulement au point de vue militaire mais d'une manière générale. La *Belgique militaire* ne connaît que par ouï-dire ce dont elle parle ; songeant à soutenir une thèse, et à faire œuvre de polémique, elle n'a pas pris le temps de contrôler ses sources, de les soumettre à la moindre critique. Il lui a suffi de prendre ici et là, sans y regarder de trop près, ce qui lui a paru favorable aux conclusions auxquelles elle entendait aboutir.

[1] Nous avons reçu par l'obligeant intermédiaire d'un de nos abonnés, officier dans l'armée belge, le numéro en question, de la *Chronique*. Cela nous a permis de constater une fois de plus que la *Belgique militaire* a négligé de contrôler ses preuves. « La *Chronique* du 4 février dit-elle, a démontré, documents à l'appui, que les soldats suisses sont plus que médiocres, même comme tireurs. » Or ces documents sont la brochure du major Gertsch, et — nous le donnons en mille — notre article de janvier sur les cours de tir dans l'infanterie. On voit l'erreur dans laquelle est tombée la *Chronique*. D'un fait exceptionnel, intéressant le Ier corps d'armée — cours de répétition insuffisant de 1892, — elle tire une conclusion générale dans laquelle elle englobe toute notre armée et tout notre système militaire. Avec un peu plus d'attention, la *Chronique* eût évité cette confusion. Elle aurait compris que nos critiques s'adressaient à une troupe dont les hommes à l'école de recrues avaientété instruits d'après un *autre règlement* et possédant *une autre arme*; qu'il fallait donc commencer par leur faire oublier leur instruction première pour leur en inculquer une autre et que c'est cette double tâche que nous avons dit ne pouvoir être accomplie dans le service de quelques jours, habituellement consacré, d'après notre système militaire, à la répétition d'un enseignement *déjà connu* et non à un *enseignement nouveau*. Cette troupe s'améliore du reste d'année en année, au fur et à mesure qu'une ancienne classe d'âge disparaît et qu'une nouvelle arrive, qui elle, dans son service comme recrues, a appliqué les nouveaux règlements d'exercice et pratiqué le tir du nouveau fusil.

La *Belgique militaire* s'est donc un peu trop pressée de triompher ; avant de diriger contre une armée amie des accusations aussi malveillantes, elle aurait agi sagement en contrôlant les documents sur lesquels elle se basait. Il est vrai que la réputation des Suisses comme tireurs peut se passer de l'approbation ou de l'improbation de la *Belgique militaire*.

C'est ainsi qu'elle en est arrivée à se faire de l'état de l'opinion en Suisse une idée aussi peu conforme à la vérité que possible, contraire à tout notre passé historique, à nos mœurs, à notre éducation, à nos sentiments, à nos aspirations, bref à tout ce qui fait le caractère de la Suisse et des Suisses. Au lieu de nous prêter l'idée de la suppression de notre organisation de milices, elle aurait écrit que nous songions à renverser notre constitution fédérative et républicaine pour la remplacer par un pouvoir monarchique, elle aurait été aussi près de la vérité.

Par là, nous ne voulons pas dire que parce que le système des milices est le seul qui convienne à la Suisse, il portera de bons fruits en Belgique. Pour qu'une armée de milices soit possible, il faut, condition préalable et indispensable que le peuple ait le goût des armes, qu'il aime le militaire. En est-il ainsi en Belgique ? Nous ne nous permettrons pas de trancher la question. Nous constatons seulement que le journal belge la *Réforme*, cité par la *Belgique militaire*, représente le service militaire dans son pays comme *odieux* aux populations et que de son côté, la *Chronique* déclare qu'en Belgique les qualités viriles sont peu développées. Elles le sont même si peu, d'après ce journal très prisé par la *Belgique militaire*, que le Belge devrait passer à la caserne plus de temps que l'Allemand et le Français [1].

Il faut avouer que s'il en est ainsi une armée de milices belge serait une très mauvaise armée, à qui manqueraient les qualités essentielles pour se développer et progresser. Ces deux qualités, — goût des armes et du militaire — nous avons en Suisse la chance de les posséder, l'éducation du citoyen dès ses jeunes années tendant à les lui inculquer, et le tir étant d'ailleurs parfaitement ancré dans les mœurs. Si notre confrère belge l'ignore, nous lui dirons qu'en Suisse il n'est pas de localité qui ne possède une ou plusieurs sociétés de tir et qu'il n'est pas une fête de village, — chaque village a la sienne au moins tous les deux ou trois ans — qui ne comporte en tête du programme un tir à la carabine ou au fusil d'ordonnance. C'est de règle ; et le banquet qui ne finirait pas

[1] Le même journal, dans le numéro que nous avons sous les yeux dit : « En Belgique, on aime ses aises ; l'esprit de sacrifice y est réduit à sa plus simple expression. »

par la traditionnelle distribution des prix aux plus adroits n'aurait plus sa raison d'être.

Il n'est pas non plus, à la ville comme à la campagne, de sujet de conversation plus fréquent et plus suivi que le service militaire. Chacun y passant, chacun aime à en parler. Si vous vous trouvez en chemin de fer, en société, avec quelqu'un que vous connaissiez peu et que vous éprouviez quelque embarras à soutenir la conversation, parlez militaire, l'embarras cessera de suite.

Enfin, dans nos manœuvres, il suffit de voir l'accueil que partout rencontre le soldat, pour comprendre les sentiments qui animent nos populations à l'égard de l'armée. On est heureux de les avoir ; s'ils sont fatigués on les réconforte et dans les moments de repos c'est à qui « fraternisera » avec eux. Non certes ce n'est pas dans notre pays qu'un journal pourrait déclarer le service militaire odieux aux populations. En Suisse, le soldat est aimé, et l'on aime être soldat.

Avec ce fond-là, dans un petit pays neutre qui ne songe pas à envahir ses voisins mais uniquement à se défendre, qui sait par conséquent qu'il ne combattra jamais sans avoir le bon droit de son côté, une armée de milices peut exister et progresser. Pour peu qu'elle soit convenablement organisée comme répartition des troupes et instruction, et que ses chefs n'oublient jamais le but essentiel qui est la préparation au combat, cette armée pourra se développer. La nôtre a fait de grands progrès depuis 1874, preuve qu'elle est perfectible ; il lui reste encore beaucoup à faire, c'est-vrai, et nous ne sommes pas si fats que de le nier ; nous savons voir ce qui chez nous est bon et ce qui doit être amélioré. De ce qui est bon, nous ne parlons guère; nous préférons nous entretenir de ce qui est défectueux afin de trouver le remède. Nous le faisons très librement, sans cachoteries, ce qui trompe parfois l'étranger sur l'état réel de notre armée. L'essentiel est que nous, nous ne nous y trompions pas et que tout en nous rappelant à part nous et sans forfanterie nos points forts, de manière à main tenir notre confiance en nous-mêmes, nous nous attachions à reconnaître franchement et à étudier nos points faibles pour en poursuivre le redressement.

Rien ne nous empêcherait de faire comme la *Belgique militaire* qui, dans ce même numéro où elle pense écraser la Suisse de son dédain ne tarit pas en éloges sur l'armée belge,

sur « ses vaillantes troupes et ses officiers si instruits », sur « le véritable succès de ses manœuvres qu'aucune critique ne saurait amoindrir », etc., etc. La *Belgique militaire* a son système ; nous préférons le nôtre qui nous paraît plus profitable.

Il n'est d'ailleurs pas d'armée qui dans ses manœuvres ne commette des fautes et dont l'organisation ne justifie des critiques. La Belgique partage le sort commun. Dans tous les cas nous ne sachions pas que sa réputation militaire soit telle que la presse belge y trouve le droit de rabaisser ce qui se fait à l'étranger, même dans un intérêt de polémique et de politique intérieure. Pour s'arroger ce droit, il faudrait au moins avoir fait ses preuves sur un champ de bataille.

Où l'armée belge a-t-elle fait les siennes ? F. F.

Société des officiers de la Confédération suisse.

Le Comité Central a adressé aux Sections en date du 15 février, la circulaire suivante :

Chers camarades !

Le Comité central a l'honneur de vous faire part que la réunion générale de la Société suisse des Officiers aura lieu cette année à Bâle les 29/30 juin et 1er juillet. Le comité d'organisation de Bâle a fixé provisoirement le programme comme suit :

Samedi 29 juin 1895, après midi : Arrivée de la bannière de la Société. Cortège et remise du drapeau. Assemblée des délégués. Réunion familière.

Dimanche 30 juin : Assemblée des diverses armes. Banquet. Après midi : Excursion. Souper.

Lundi 1 juillet : Assemblée générale de la Société. Banquet officiel. Clôture de la fête.

Un programme détaillé indiquera plus tard l'ordre du jour précis, les rapporteurs, les bureaux. etc.

Nous portons à votre connaissance que les officiers supérieurs suivants ont bien voulu faire partie du Jury pour les travaux du concours :

MM. les colonels divisionnaires Ed. Müller et U. Meister ; MM. les colonels U. Wille, chef de la cavalerie ; Conr. Bleuler, de l'artillerie ; Th. de Sprecher, de l'état-major ; Alb. Sarasin, de l'infanterie ; Fritz de Tscharner, de l'artillerie.